



ICA →

l'Information sur la Chaîne Alimentaire dans les filières ovine et caprine

La qualité sanitaire de la viande dépend de la santé des animaux, des pratiques et de l'environnement de l'élevage. Un règlement européen spécifie que l'éleveur doit transmettre des informations sanitaires aux opérateurs de la filière quand ses animaux quittent l'exploitation.

Le document de circulation et son document complémentaire ICA sont les supports de transmission de ces informations.

Ces informations sont valorisées par l'abattoir et les services vétérinaires lors des inspections sanitaires.



Document de circulation

Non transporteur: N° transporteur¹ N° véhicule²

DÉPART (Date et heure):
Signature du transporteur:

ARRIVÉE (Date et heure):
Signature du transporteur:

DÉPART

Exploitation⁶ ou N° SIREN⁷
Départeur:
Pâturage social:
Adresse exploitation⁸:
Code Postal:
Ville:

ARRIVÉE

Exploitation⁶ ou N° SIREN⁷
Arrivé:
Pâturage social:
Adresse exploitation⁸:
Code Postal:
Ville:

Agences/Chambres de commerce et d'agriculture

Informations à compléter obligatoirement si le mouvement concerne un élevage⁹:
AGNEAUX / CHEVREAUX DE BOUCHERIE¹⁰: Indicateur (s) de marquage des animaux du lot et nombre d'animaux par indicatif¹¹:

REPRODUCTEURS ET RÉFORMES¹²: Numéros nationaux d'identification complets des animaux¹³:

Je soussigné, détenteur d'origine (cocher la mention utile):
 Atteste que ces animaux ne présentent aucun risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire.
 Informe que des animaux présentent un risque (fournir obligatoirement le document dédié à l'information sur la chaîne alimentaire au détenteur d'arrivée).

Détenteur de départ¹⁴: [atteste que les informations sont exactes] Signature:
Détenteur d'arrivée¹⁵: [atteste que les informations sont exactes] Signature:

La signature ou le cachet sont obligatoires, tout document non signé ne pourra être pris en compte.

Le document de circulation évolue pour intégrer l'ICA.

CAS 1 :

Je n'ai pas d'informations sanitaires spécifiques à transmettre.

Je soussigné, détenteur d'origine (cocher la mention utile) :

Atteste que ces animaux ne présentent aucun risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire.

Informe que des animaux présentent un risque (fournir obligatoirement le document dédié à l'information sur la chaîne alimentaire au détenteur d'arrivée).

CAS 2 :

J'ai des informations sanitaires spécifiques à transmettre : je complète le document complémentaire ICA.

Je soussigné, détenteur d'origine (cocher la mention utile) :

Atteste que ces animaux ne présentent aucun risque nécessitant la transmission d'informations sur la chaîne alimentaire.

Informe que des animaux présentent un risque (fournir obligatoirement le document dédié à l'information sur la chaîne alimentaire au détenteur d'arrivée).

INFORMATIONS SANITAIRES SPÉCIFIQUES À TRANSMETTRE :

Ce sont certains événements sanitaires apparus dans mon troupeau et présents dans mon registre.

Ces informations sont à transmettre avec les animaux (sauf si les services vétérinaires demandent par écrit qu'elles soient transmises à l'abattoir 24h avant l'arrivée des animaux) dans les cas suivants :

Information sur la Chaîne Alimentaire

Elevage Op. Commercial
 Centre Rassemblement Marché
cocher la case correspondante

N° exploitation : **FR 96395678**

Détenteur
 Raison sociale ou Nom Prénom : **EARI Des Grands Prés**

N° SIREN : **023987654**

Adresse exploitation : **Le Champ Vert 96 250 Châmoix**

Code Postal :
 Ville :

Je soussigné, détenteur d'origine informe que les animaux marqués d'une lettre dans la colonne grisée du tableau ci-dessous (cocher la case correspondante) :

ont subi récemment un traitement pour lequel le délai d'attente « viande » n'est pas terminé (A).
 proviennent d'un lot d'animaux où un cas de botulisme a été détecté il y a moins de quinze jours (B).
 provient d'un troupeau ayant eu, au cours des 6 derniers mois, deux épisodes¹ de listériose clinique confirmés par diagnostic vétérinaire² (C).
 provient d'un troupeau ayant eu, au cours des 6 derniers mois, deux épisodes¹ de salmonellose clinique digestive ou septicémique confirmés par diagnostic vétérinaire² (D).
 présentent un risque qui a été notifié par l'administration et doivent faire l'objet de mesures de gestion particulière (E).

Mode de repérage sur les animaux : **Lettre D au violet**

FR 101 262 90 056	C								
280010126250062	C								

Mettre : A pour délais d'attente « viande » non terminé ; B pour botulisme ; C pour listériose ; D pour salmonellose ; E pour un risque géré par l'autorité administrative.

Date : **Lundi 7 mai 2012**

Signature du détenteur d'origine ou cachet du responsable de l'exploitation de départ :

¹Episodes : plusieurs animaux atteints ayant donné lieu à un diagnostic vétérinaire.
²Diagnostic vétérinaire : un diagnostic vétérinaire est composé d'une visite et d'une confirmation de la pathologie par des analyses.

Traitements vétérinaires pour lesquels le délai d'attente n'est pas terminé.

- Traitement vétérinaire : je coche si mon animal est sous délai d'attente et destiné à l'élevage (fournir l'ordonnance).
- Attention : il est interdit d'expédier à l'abattoir un animal sous délai d'attente.

Informations fournies par mon vétérinaire concernant : le botulisme, la listériose et la salmonellose.

- **Botulisme clinique** : je coche si mon animal provient d'un lot d'animaux (ayant reçu les mêmes aliments) où un cas de botulisme a été détecté il y a moins de 15 jours.
- **Listériose clinique** : je coche si dans mon troupeau il y a eu, au cours des 6 derniers mois, deux épisodes (plusieurs animaux atteints) de listériose clinique confirmés par diagnostic vétérinaire (avec visite vétérinaire et confirmation de la pathologie par des analyses).
- **Salmonellose clinique** : je coche si dans mon troupeau il y a eu, au cours des 6 derniers mois, deux épisodes (plusieurs animaux atteints) de salmonellose clinique digestive ou septicémique confirmés par diagnostic vétérinaire (avec visite vétérinaire et confirmation de la pathologie par des analyses).

Informations fournies par les services vétérinaires concernant les contaminants de l'environnement dont la gestion est assurée par les Pouvoirs Publics (dioxine, furane, PCB, métaux lourds, radionucléides).

- je coche et je complète si les services vétérinaires m'indiquent formellement (par courrier) de le faire.

Les modalités de transmission

- Reporter uniquement le numéro complet des animaux concernés par une information sanitaire spécifique.
- Préciser la nature de l'information sanitaire.
- Les animaux concernés par une information sanitaire spécifique doivent être facilement identifiables par un mode de repérage (exemple : marquage spécifique à un élevage). La nature du marquage utilisé (forme, couleur) doit être précisée sur le document.

J'AI INTRODUIT DANS MON EXPLOITATION UN ANIMAL AVEC DES INFORMATIONS SANITAIRES SPÉCIFIQUES, QUE DOIS-JE FAIRE QUAND IL QUITTERA MON EXPLOITATION ?

Lorsque l'animal quittera mon exploitation, les informations concernant les contaminants de l'environnement (dioxine, furane, PCB, métaux lourds, radionucléides) seront les seules à reporter sur un nouveau document ICA. Toutefois, si les services vétérinaires considèrent que le contaminant n'est plus présent, ils doivent m'informer par écrit de ne pas reporter cette information.

JE SUIS OPÉRATEUR, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Si je dois rétablir un document de circulation ou un document complémentaire ICA, je veille à reporter à l'identique les informations sanitaires spécifiques mentionnées sur le document précédent.

JE SOUHAITE EN SAVOIR PLUS, QUI CONTACTER POUR PLUS D'INFORMATIONS ?

- Votre vétérinaire
- Le GDS ou les services vétérinaires de votre département
- Votre opérateur